

Modification à l'Accord sur la coopération scientifique et technologique

L'accord de 1995 a été modifié au Sommet Canada-UE de décembre 1998 afin de couvrir la recherche dans tous les secteurs, y compris la biotechnologie, au lieu de se limiter à une liste de domaines précis.

Accord sur l'éducation et la formation

L'Accord Canada-Communautés européennes sur l'éducation et la formation (1996) établit un programme visant à faciliter la mobilité transatlantique des étudiants. Le programme permet aux secteurs public et privé de constituer des partenariats en vue d'offrir des stages. Des fonds sont prévus pour des programmes réels et virtuels d'échanges d'étudiants, pour des affectations d'enseignants et pour l'élaboration conjointe de matériel d'enseignement axé sur l'innovation technologique. On compte aujourd'hui 25 projets au total faisant intervenir 36 universités et collèges représentant tout le Canada et 80 établissements d'enseignement européens. Plus de 900 étudiants canadiens et européens ont déjà participé au programme.

Accord sur le piégeage sans cruauté

L'Accord Canada-Union européenne sur le piégeage sans cruauté (1997) établit des bases scientifiques rigoureuses selon lesquelles les normes seront appliquées à toutes les méthodes de piégeage faisant appel à des dispositifs mécaniques en ce qui concerne 19 espèces d'animaux sauvages.

Ces normes s'appliqueront indépendamment des motifs de la capture, que ce soit pour la fourrure, l'alimentation, la préservation des espèces ou la lutte contre les ravageurs. Tel qu'il se présente, l'accord constitue un cadre clair qui permettra à l'industrie de la fourrure, tant au Canada que dans l'Union européenne, de créer et de maintenir des emplois. Il s'agit également du premier document consacré spécifiquement aux normes internationales en matière de protection des animaux.